



**CODE DE PRATIQUES
SOLIDAIRES**



Réseau
québécois des
groupes
écologistes

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Pourquoi un code de pratiques solidaires?	4
1.2 Objectifs	5
2. Qu'est-ce que le RQGE?.....	5
2.1 La mission	5
2.1 Les valeurs	5
2.2 Écologie politique et développement durable	6
2.3 L'action communautaire autonome.....	7
3. Pratiques à cultiver	8
3.1 Réunions, assemblées – espaces démocratiques	8
3.1.1 Prévoir la vie démocratique	8
3.1.2 Les échanges	9
3.1.3 La prise de décision.....	9
3.2 Les communications.....	10
3.2.1 Neutraliser et/ou inclure les genres	11
3.2.2 Ajuster le vocabulaire	11
3.2.3 Langue.....	11
3.2.4 Représentations	11
3.3 Relations interpersonnelles	12
3.3.1 Discrimination.....	12
3.3.2 Conflits.....	13
3.3.3 Le droit à la dissidence.....	14
4. Conclusion : Ensemble, on va plus loin !.....	14

1. Introduction

1.1 Pourquoi un code de pratiques solidaires?

Sauver le monde : voilà, si on avait à résumer en trois mots, la finalité du mouvement écologiste. Pour le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), c'est de contribuer à l'émergence d'une société verte et solidaire au Québec.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Au quotidien, comment s'organisent nos efforts, nos relations humaines, notre prise de décision?

L'histoire des mouvements sociaux nous apprend beaucoup sur les réussites et les échecs des initiatives citoyennes, communautaires, militantes ou bénévoles. Nous n'en sommes plus aux premiers balbutiements de l'écologie politique des années 1960 : il y a déjà plusieurs dizaines d'années de luttes derrière nous, autant d'expériences, de débâcles, de victoires.

Aujourd'hui, le mouvement écologiste a toujours raison d'être : aucune lutte de fond n'a été réellement gagnée. Il n'y a pas eu de grand changement de paradigme : le même modèle de développement industriel perdure sur la planète. Pour conséquence, le réchauffement climatique augmente sans résistance, plus d'une centaine d'espèces s'éteignent chaque jour, les « symptômes » des problèmes écologistes se multiplient. Même si le Québec a fait quelques pas dans la bonne direction, ce n'est pas suffisant, ou même significatif, si on considère l'ampleur du problème.

Pendant ce temps, la réponse corporatiste à la « menace verte » - le développement durable - continue de récupérer une large part du mouvement dans une tentative de sauver l'économie capitaliste de ses propres contradictions. Il en résulte une division du mouvement vert sur un spectre où on trouve, d'un côté, les « professionnels » qui collaborent avec le pouvoir et se font neutraliser, et les groupes d'écologie « communautaires » critiques, rassemblés sous l'égide de l'écologie politique, dont l'existence est fragile et marginalisée.

Suite à ces réflexions, la nécessité d'un fonctionnement qui soit simultanément efficace et propre à nos valeurs s'impose. Sans cette dualité efficacité / valeurs, l'organisme perd sa raison d'être : soit nous sommes embourbés dans une bureaucratie institutionnelle qui s'autosatisfait, ou alors nous nous trouvons en contradiction avec nos valeurs et notre mission.

Il faut donc renforcer l'organisme dans toutes ses composantes : politiques, structurelles, mais aussi sociales, psychologiques, émotionnelles et affectives. L'organisme est un lieu, et ce lieu doit aussi être une source de renforcement pour les personnes qui le composent, afin de contribuer positivement à remplir la mission à long terme.

Tandis que la planification stratégique fournit la ligne directrice des actions du RQGE, il faut mieux définir sa culture organisationnelle, au quotidien, entre son personnel, ses administrateurs, ses bénévoles, ses membres, et ses partenaires. Cette définition s'appelle le **Code de pratiques solidaires**.

1.2 Objectifs

Le code de pratiques solidaires est une **politique interne transversale** au RQGE, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à tous les employés-es, stagiaires, bénévoles, et administrateurs-trices du conseil d'administration et membres. Il est crucial pour la force et la cohérence de l'organisme que chaque personne comprenne ce code, se l'approprie et l'intègre lors de son passage au RQGE, tant dans les espaces créés par l'organisme que dans les représentations.

Puisqu'il vise ultimement la promotion d'une culture organisationnelle anti-oppressive dans le mouvement écologiste et la société québécoise, le code est un document **public**. Il est périodiquement rappelé aux groupes membres du RQGE et aux partenaires de l'organisme, qui sont invités à réfléchir sur les éléments qu'il contient et à produire leur propre code de pratiques solidaires.

Le code vise également la sécurisation des espaces créés par le RQGE pour que chacun-e puisse avoir sa place et être traité-e avec respect, de façon égalitaire, peu importe le genre, l'origine, l'ethnicité, l'orientation sexuelle.

Le code est ancré dans la *Planification stratégique* du RQGE.

2. Qu'est-ce que le RQGE?

Avant de préciser les pratiques du code, il importe de mieux situer l'organisme dans la sphère politique : sa mission, la définition de ses valeurs et sa place dans le mouvement social environnemental.

2.1 La mission

Le RQGE est un outil de réseautage pour ses membres voués à la protection de l'environnement et à l'émergence d'une société écologique. Le RQGE facilite les communications entre les groupes de base ainsi que leur rayonnement. Créateur d'espaces de discussion et d'action, le RQGE revendique une reconnaissance concrète pour le mouvement environnemental et ses apports à la protection du patrimoine naturel, la conservation des ressources, la santé et la sécurité civique publique ainsi qu'au mieux-être de la société québécoise. Le RQGE se veut un pont entre les groupes écologistes et les autres acteurs sociaux de la société québécoise.

2.1 Les valeurs

Les trois valeurs du RQGE, *Autonomie*, *Solidarité* et *Respect de la nature* sont listées dans la *Planification stratégique* du RQGE. Elles se définissent ainsi :

Autonomie : C'est la capacité des communautés, des associations et des individus à s'autodéterminer librement, de façon consentante et informée. Dans l'action communautaire, l'autonomie (on emploie l'expression « action communautaire autonome ») renvoie à une distance claire et constante avec les trois paliers gouvernementaux et le secteur privé. L'autonomie est perçue comme une condition nécessaire à la démocratie et à l'intégrité morale de toute association. Un organisme autonome dispose d'une vie démocratique saine où le pouvoir vient de la base, c'est-à-dire des membres, ce qui enracinent l'organisme dans la communauté et lui permettent de servir avant tout les intérêts de celle-ci, plutôt que l'intérêt du gouvernement ou des compagnies privées.

Solidarité : La solidarité renvoie à une conception socialiste de la société, c'est-à-dire selon le précepte que tous et toutes sont égaux. Une des qualités fondamentales de la nature humaine est l'empathie. L'émancipation et la solidarité constituent la réalisation de cette empathie. Elle se concrétise dans l'entraide, la coopération, le partage, l'auto-détermination, l'éducation, la démocratie directe, le renforcement des communautés. Une pratique solidaire est nécessairement critique du capitalisme, du colonialisme et de l'impérialisme puisque de tels systèmes favorisent, l'inégalité, l'injustice, et donc nécessairement, la souffrance.

Respect de la nature : Si l'écologie est un champ disciplinaire de la biologie, elle désigne également un mouvement social, une philosophie, un ensemble de pratiques ayant pour fin l'harmonie des différentes formes de vie sur Terre. Plus précisément, le respect de la nature entend la protection des habitats, de la vie sauvage, de la biodiversité et le principe de précaution. Le RQGE souhaite transcender le rapport parasitaire qu'entretiennent les sociétés colonialistes avec leur habitat depuis la révolution néolithique – rapport qui est en train de provoquer la sixième extinction massive dans l'histoire de la planète.

2.2 Écologie politique et développement durable

La mission et les valeurs du RQGE situent la place de l'organisme dans le mouvement social environnemental, plus précisément dans l'ensemble pluriel qu'est l'**écologie politique**.

L'écologie politique est un ensemble de courants, largement diffusés depuis les années 1970, qui insistent sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique et dans l'organisation sociale. Mouvement culturel nourri d'influences diverses (mouvements féministes, tiers-mondistes, pacifistes et non-violents, libertaires, socialistes autogestionnaires...) l'écologie devient politique lorsque la défense d'une culture du quotidien converge avec la question de la survie de l'espèce humaine et la prise en compte des modalités concrètes de réalisation de la démocratie.¹

Historiquement, le courant de l'écologie politique s'oppose à l'environnementalisme corporatif. Alors que l'écologie politique s'est constituée durant les années 1960, l'environnementalisme corporatif est né durant les années 1970, lorsque les élites politiques et économiques d'Occident ont décidé d'adopter une attitude managériale en rapport aux problèmes environnementaux.

¹ GORZ, André. 2008. *L'écologie politique: entre expertocratie et autolimitation*. Ecologica, Galilée.

Depuis, le concept de **développement durable** est devenu la pierre angulaire de l'environnementalisme corporatif.

Quoique certaines définitions² du développement durable soient endossées par les groupes écologistes, une analyse rigoureuse de l'histoire³ démontre que le concept s'est installé comme nouveau paradigme de l'économie capitaliste, principalement pour manipuler l'opinion publique. Non seulement le développement durable a échoué à amener un changement significatif dans le rapport qu'entretient l'espèce humaine à son habitat, mais il a l'effet insidieux de donner l'illusion qu'un changement a cours alors même que la situation dégénère. Les écologistes critiques du développement durable l'accusent d'être un oxymore : tandis que l'économie capitaliste se projette dans une croissance (développement) infinie, l'environnement naturel demeure une réalité « finie » et les deux sont irréconciliables.

2.3 L'action communautaire autonome

Le RQGE est également le seul regroupement des organismes d'action communautaires autonomes⁴ (ACA) dans le secteur de l'environnement au Québec. Bien que certains membres du RQGE ne soient pas enregistrés en tant qu'organismes à but non lucratif, le RQGE est lui-même un organisme d'ACA. Mais qu'est-ce que cela signifie?

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Le RQGE répond aussi aux critères de la défense collective des droits, condition par laquelle l'organisme reçoit son financement à la mission globale. D'autres activités s'imposent donc à notre organisme :

- des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique;
- des activités de mobilisation sociale.
- des activités de représentation;
- des activités d'action politique non partisane.

² En 2002, on pouvait recenser 37 différentes définitions du développement durable. Alcouffe, Alain *et al.* 2002. *Autour du développement durable*. Sciences de la société no.57. Paris : Presses universitaires du Mirail, p. 3

³ Voir l'ouvrage de Philippe Saint-Hilaire-Gravel, *30 ans au RQGE : histoire dissidente du mouvement écologiste citoyen au Québec*, RQGE, 2012

⁴ Le mouvement communautaire autonome du Québec est composé de plus de 4000 organismes à travers une vingtaine de secteurs et plus de 60 regroupements, dont le RQGE.

3. Pratiques à cultiver

Mais comment ces valeurs peuvent-elles se concrétiser dans le fonctionnement quotidien de l'organisme, dans ses activités, rassemblements, et communications? C'est ici que nous définirons quelques pratiques pour passer de la parole aux actions.

L'organisation collective est un apprentissage à chaque occasion : Lorsqu'une personne en améliore sa connaissance, tout le monde y gagne! Notez que le RQGE construit des outils à cet effet, n'hésitez pas à vous les approprier.

3.1 Réunions, assemblées – espaces démocratiques

L'action collective est la force effective du mouvement communautaire autonome, des mouvements sociaux et de la société civile en général. Toutefois les espaces et instances démocratiques ne sont pas le fruit du hasard, ils impliquent du temps et de l'énergie et doivent répondre à des besoins : réfléchir, s'organiser et agir.

Pour que ces moments démocratiques fonctionnent de façon saine, égalitaire, réfléchi et effective, il importe de respecter certains critères et de s'engager activement dans le processus avec des pratiques bien définies.

Ces moments peuvent être exigeants et parfois frustrants, mais ils sont essentiels à l'apprentissage collectif d'une culture horizontale et solidaire, et donc au renforcement de notre mouvement à long terme.

3.1.1 Prévoir la vie démocratique

Une réunion, une assemblée générale, un conseil d'administration : ça ne s'improvise pas, ça se prépare! Une bonne préparation de part et d'autre allège tout exercice démocratique et le rend plus efficace.

Pour les organisateurs-trices :

- En déterminant d'avance qui sera l'animateur-trice et le-la secrétaire (peut être la même personne si la rencontre est petite).
- En préparant un ordre du jour clair et détaillé qui fera office de proposition.
- En envoyant tous les documents pertinents à l'avance, incluant le code de procédures.

Pour les participants-es :

- En prenant connaissance des documents avant la rencontre.
- En préparant ses interventions, ses arguments, les points qu'on souhaite amener.

3.1.2 Les échanges

- Être succinct-e. Le temps de rencontre étant limité, il est respectueux et stratégique de faire des efforts de concision dans les interventions. Par exemple, si on se répète, il est peut-être temps de terminer son intervention.
- Accorder la priorité aux personnes qui n'ont pas encore parlé. Les tours de parole doivent faire partie de toute animation de grand groupe. Si le besoin s'en fait sentir, il est judicieux d'appliquer une alternance homme-femme, également.
- Écouter ce que les autres ont à dire jusqu'à la fin de leur intervention. Cela permet de prendre en compte la diversité des opinions et de s'assurer de voir tous les angles d'une situation donnée. Si chacun-e est concis dans ses interventions, il n'y a pas de raison de s'interrompre. Le rôle d'intervenir revient à l'animateur-trice lorsque nécessaire.

3.1.3 La prise de décision

Chaque espace démocratique vise la prise de décisions. Dans la vie de tous les jours, une discussion mène bien souvent, de son cours naturel, à une issue commune. Mais il ne faut pas prendre cela pour acquis! Il est essentiel de disposer d'un mécanisme clair de prise de décision, c'est-à-dire, comment convenir collectivement d'une position claire qui reflète la volonté de la majorité?

Nous n'allons pas couvrir les complexités d'un code de procédure comme le code Morin dans ce *Code de pratiques solidaires*, mais en retenir les grands principes.

Nous retenons qu'il y a deux grands types d'interventions dans un espace démocratique :

Le point d'information : toute intervention qui vise à clarifier un point, amener une nouvelle information, poser une question. Le point d'information n'est pas une contingence : il ne consiste pas en une proposition, mais peut chercher à clarifier celle-ci. Il est recommandé que tout point d'information soit relatif au point de l'ordre du jour concerné à ce moment.

La proposition : la proposition est une instruction phrasée qui suppose une direction, une action, une contingence, une décision claire. La proposition entraîne des conséquences. Elle est appelée à incarner la « voix » de la collectivité sur un sujet ou une problématique donnée. Il est important d'employer un langage clair: il ne faut pas dire « je propose » s'il ne s'agit pas d'une proposition! Inversement, une *suggestion*, une *recommandation* ou une *opinion* ne sont pas des propositions et n'entraînent pas les mêmes dispositifs.

Lorsqu'une proposition est émise, la discussion doit s'orienter sur celle-ci. Afin de décider si elle est admise ou rejetée, le RQGE met de l'avant une forme de prise de décision **en deux temps** : le **consensus** et le **vote**.

En premier temps, le **consensus**. Le consensus est l'idéal : il constitue l'unanimité d'une proposition, où tous-toutes se reconnaissent dans la validité du propos, de l'action, et sont prêts-es à s'y rallier sans hésitation. Le débat est encouragé pour atteindre cette position commune, tester des idées, approfondir une question.

Mais quoiqu'il s'agisse de l'idéal, le consensus ne doit pas servir à écraser les personnes qui ne veulent pas s'y rallier. Le consensus « à tout prix » peut être immobilisant. Considérant la diversité légitime des positions et des idées, l'échec d'un consensus n'est pas nécessairement l'échec de l'espace démocratique. C'est alors que l'alternative doit être mise de l'avant : le **vote**.

Le vote n'est jamais la première avenue. Mais lorsque le temps est limité, et que les positions semblent irréconciliables, un vote à main levée, à majorité simple (50%+1) nous apparaît comme la meilleure façon de procéder. La proposition peut être adoptée ou rejetée à majorité, ce qui n'est pas aussi significatif que l'unanimité, mais reste démocratique et valide.

Finalement, la **mise en dépôt** d'une proposition est la décision de reporter (« mettre au rancart ») une proposition. La mise en dépôt a lieu lorsque plus de la majorité des votes sont des abstentions, ou si le-la proposeur-e retire sa propre proposition pour quelque raison.

Mais attention, quoique la mise en dépôt puisse être tentante lors d'une division autour d'une proposition, il ne faut pas y voir une voie de sortie facile! Non seulement le temps passé à discuter ne pourra donner de résultat concret, mais certaines propositions, comme toutes celles relatives à une contingence externe immuable, ne peuvent être mises en dépôt!

3.1.4 Conflits d'intérêts

Puisque le mouvement communautaire est vaste et que les différentes instances (membres, regroupements, conseils d'administrations, délégations, etc.) s'entrecroisent très souvent, il est possible qu'une personne représente plusieurs groupes simultanément, ou alors appartienne à plusieurs groupes tout n'en représentant officiellement qu'un seul.

Dans tous les cas, il faut être sensible aux **conflits d'intérêts**. Lors de toute prise de décision qui influe explicitement, directement (et ce, positivement ou négativement) sur un groupe ou une association à laquelle une personne appartient, qu'elle représente ce groupe ou non, la personne doit absolument **s'abstenir** dans la prise de décision, et ne peut exercer d'influence à cet effet.

3.2 Les communications

Le champ d'activité du RQGE repose majoritairement sur les communications. Qu'il s'agisse de partager de l'information, de réseauter, de faire de l'éducation populaire ou des luttes politiques, nous sommes constamment appelés-es à écrire et s'exprimer au nom de l'organisme.

Voici quelques pratiques à appliquer lors de communications.

3.2.1 Neutraliser et/ou inclure les genres

Le RQGE intègre dans ses communications écrites la **neutralisation** ou l'inclusion des genres dans ses textes. La neutralisation consiste en l'utilisation d'un nominatif afin d'éliminer toute référence au sexe des personnes dont il est question. L'**inclusion** fait en sorte que la place des femmes dans la société soit reflétée au même titre que celles des hommes. Elle s'assure que le masculin n'est pas uniquement employé pour renvoyer aux deux genres. Le RQGE privilégie la neutralisation d'abord. Si ce n'est pas possible, le Réseau opte pour l'inclusion des deux genres. La procédure retenue est le tiret. *Par exemple : les représentants-es, l'animateur-trice, etc.*⁵

3.2.2 Ajuster le vocabulaire

Pour favoriser le respect d'autrui et aussi pour s'assurer d'utiliser les bons termes, il est recommandé d'ajuster le vocabulaire employé aux communautés désignées selon leurs désirs, en allant à leur rencontre (ex « Premières Nations » au lieu d'« Indiens »). Par ailleurs, il importe de rester ouvert-e à la critique et de reconnaître le droit à l'erreur pour apprendre et s'améliorer.

3.2.3 Langue

Dans une optique de partenariat avec les groupes environnementaux anglophones, les chaires de recherche, les universitaires, le reste du Canada, etc., il appert opportun de rendre disponible en anglais un minimum de documentation relative au RQGE (dépliants, parties du site web, etc.). Si un groupe en fait la demande et si ressources il y a, des outils ou de la documentation du RQGE pourraient être traduits.

3.2.4 Représentations

Le transfert d'information dans le milieu associatif se fait beaucoup **par voie humaine**. La représentation y est chose du quotidien. Nous sommes constamment appelés à siéger dans diverses instances, à s'adresser publiquement à titre de membre d'un organisme ou d'un regroupement, à parler devant les médias ou offrir des formations.

Toutes ces représentations sont tributaires de notre **fonction**, c'est-à-dire, la raison pour laquelle nous sommes présents-es, ainsi que la relation logique de cette présence par rapport aux implications que nous pouvons avoir au sein d'autres groupes. Cette fonction se précise par le **mandat** qui nous est conféré, par exemple, les objectifs de la représentation, le discours à véhiculer, et les engagements que nous pouvons prendre au nom des instances (et des personnes) que nous représentons.

Un **mandat** est quelque chose qui se décide lors d'une prise de décision démocratique, par exemple en rencontre, conseil d'administration, assemblée générale.

⁵ Les définitions sont inspirées de celles de l'Université d'Ottawa : *La neutralisation et la féminisation des textes*, <http://www.uottawa.ca/services/lsl/fra/neutral.html>

Parce que ces situations peuvent devenir très complexes et entraîner nombre de mésententes et conflits, il est crucial d’user de **précaution** et de **transparence** lorsqu’on en vient aux représentations.

Par exemple, avant de prendre la parole, il faut préciser quelle instance (groupe, association, regroupement) nous représentons. Il faut préciser à quel titre nous sommes là, et si on ne représente que sa propre personne, il faut le dire aussi!

Également, quoiqu’il peut-être fastidieux ou non stratégique de débattre l’entièreté de son mandat, il peut être bien d’en expliquer brièvement les grandes lignes. Par exemple, sommes-nous là seulement pour prendre de l’information? Avancer certains arguments? Est-ce que notre groupe a déjà pris position sur un enjeu qui sera débattu?

Si nous n’avons pas de mandat clair, on peut déclarer être présent en tant qu’**observateur-trice** : cela signifie que nous n’allons pas engager de dialogue ou d’argument particulier, ni même voter sur quoi que ce soit, mais nous allons prendre en notes les informations qui nous intéressent.

Attention : prendre position en absence d’un mandat clair, ou prendre une position contradictoire à son mandat est une faute grave!

3.3 Relations interpersonnelles

Il a été convenu qu’il serait solidaire pour le RQGE d’intégrer les analyses anti-oppressives à ses réflexions relatives aux dynamiques interpersonnelles désirées dans les espaces générés par l’organisme.

Cette posture exige de reconnaître les privilèges et les oppressions présentes dans notre société, les processus de socialisation ainsi que la diversité des vécus. Cette posture exige aussi la mise en place de mécanismes pour les contrecarrer. Par exemple, la société dans laquelle nous vivons est sexiste. Toutefois, il existe des espaces qui ne sont pas sexistes et nous tenons à ce que le Réseau soit exempt de ces comportements.

Le RQGE partage l’analyse qu’il ne pourra y avoir de changement environnemental significatif tant et aussi longtemps que les inégalités sociales perdurent.

3.3.1 Discrimination

Les discriminations existent toujours dans notre société moderne, soit des rapports de pouvoir établis par certaines catégories de personnes vis-à-vis d’autres. Nous souhaitons voir tous les rapports de pouvoir neutralisés afin que puisse émerger une réelle auto-détermination, une liberté d’agir et de réfléchir, de s’épanouir dans nos dimensions physiques, mentales, émotionnelles, et sociales pour tous et toutes.

À l'échelle de notre Réseau, cela signifie dans un premier temps de ne faire aucune discrimination sur la base de catégories identitaires qu'une personne n'a pas choisie : ethnies, genre, orientation sexuelle, etc.

Dans un deuxième temps, il faut être sensible au fait que ces rapports de pouvoirs existent et perdurent en dehors du Réseau, et user de patience, de compréhension et d'empathie lorsque ces préoccupations surgissent. Cela signifie, par exemple, éviter l'usage des stéréotypes. Ceux-ci sont contre-productifs et nuisent au bon fonctionnement des espaces générés par le RQGE.

3.3.2 Conflits

Les conflits font partie prenante de la vie sociale. Peu importe le lieu ou l'institution, nous n'en sommes pas à l'abri, et puisqu'il est impossible de toujours les éviter, il faut également apprendre à bien les gérer pour évoluer et mieux se connaître les uns-es les autres.

Qui plus est, en tant qu'organisme dont la mission concerne la transformation sociale et la sphère politique, Le RQGE encourage la pensée critique et la libre expression. L'échange d'idées fait partie de notre raison d'être – et cela inclus les idées divergentes.

Conséquemment, il est important d'être préparé-e lorsque surviennent les conflits.

Le **dialogue** est crucial. Lorsqu'un conflit émerge, la première chose à faire est simplement d'échanger pour comprendre, clairement, ce qui est en train d'arriver : connaître le fond de la pensée de chacun-e et établir le plus clairement possible la situation. Cela peut permettre de désamorcer tôt un problème avant qu'il ne s'envenime.

Il n'est pas important, à ce stade, de déterminer qui a raison ou a tort : chacun-e a droit à son opinion, à son intégrité physique et morale, et au respect de sa capacité à ressentir et réfléchir. Est-ce qu'on s'est bien compris? Puisque les malentendus causent la plupart des conflits : le simple acte de s'exprimer et d'écouter peut dénouer une situation tendue.

À ce moment, nous pouvons tenter de trouver des solutions ensemble. Il faut rester ouvert-e d'esprit, à l'écoute de ses propres besoins et de ceux des autres. Y'a-t-il un compromis possible? Est-ce que tel ou tel compromis est trop demandant? Où trace-t-on sa propre ligne?

Ceci dit, il est possible que même après avoir mis les choses au clair, le conflit persiste. Il y a peut-être des raisons **structurelles** au conflit, ou des divergences politiques et philosophiques irréconciliables.

À ce moment, une **différence** est surlignée. Les acteurs du conflit admettent que l'autre est différent, et qu'une distance est créée. Toutefois, jusqu'où doit aller le conflit?

Ultimement, l'entraide n'est pas synonyme de similitude. En d'autres mots, malgré les différents, nous sommes toujours en société, et l'autre, avec ses différences, va continuer à exister,

possiblement dans un même champ d'activité. En un sens, c'est justement *parce que* nous sommes différents-es qu'il est possible de s'entraider.

Par conséquent, le RQGE encourage une **pensée stratégique et plurielle**, tant et aussi longtemps qu'il est possible de faire avancer la mission de l'organisme. Dans la lutte écologiste, la différence n'est pas nécessairement une excuse pour se désolidariser.

Nous faisons référence à la théorie des « plusieurs canots » qui, même en étant différents, peuvent avancer dans la même direction. Il est illusoire de chercher une « pureté » discursive, de vouloir convaincre tout le monde, ou de croire qu'on détient toute la vérité. Mais il faut savoir avec qui on peut avancer, comment et jusqu'où, si on ne peut s'entendre sur tout.

Le conflit est désagréable et peut devenir catastrophique, mais avec suffisamment d'ouverture et de maturité d'esprit de part et d'autre, il peut devenir quelque chose de sain, une opportunité de se redéfinir soi-même ainsi que nos rapports avec les autres.

3.3.3 Le droit à la dissidence

Le RQGE valorise la pensée critique. La recherche de la vérité passe parfois par des idées qui ne sont pas populaires, ou qui pourraient être mal reçues, mais nous savons qu'à long terme, l'honnêteté et la franchise, aussi inconfortables peuvent-elles être, sont gages d'intégrité, d'intelligence et de respect.

Le droit à la dissidence est intrinsèque à une conception solidaire de l'être humain. Toutefois il est crucial d'user de **rigueur**, d'**humilité** et d'**autocritique** dans l'exercice de la dissidence, parce qu'il peut-être très facile de « mettre son pied à terre » seulement pour conforter son égo.

En aucun cas le RQGE n'encourage les comportements autoritaires, paternalistes et moralisateurs.

4. Conclusion : Ensemble, on va plus loin!

Aucun autre problème n'est aussi collectif que celui de l'environnement – par l'air, l'eau, le sol, le climat, les écosystèmes qui y émergent et les êtres qui y habitent ; ses conséquences touchent tout le monde, inmanquablement. Riches, pauvres, hommes, femmes. Si les inégalités environnementales existent, le problème de fond rejoint (ou contamine!) tout le monde, tôt ou tard, de près ou de loin. Nous sommes donc en mesure d'apprécier l'importance d'un renforcement collectif et celle de rapports humains respectueux et égalitaires comme condition préalable au changement écologique que nous souhaitons tant.

La qualité des relations humaines au RQGE, ainsi que l'application du Code de pratiques solidaires dépend entièrement de l'engagement de toutes les personnes liées au RQGE. C'est une responsabilité de toutes les composantes qui revient à la collectivité. Au fil des ajustements nécessaires dus aux mutations du mouvement écologiste et à celui des organismes, groupes et personnes qui le composent, il est essentiel de viser le renforcement de notre collectivité.

Ce code ne peut qu'indiquer certaines pistes à explorer, et il faudra nécessairement le réajuster au fil du temps. Toutefois, nous croyons qu'il est impératif d'avoir des assises claires et réfléchies. Autant qu'un arbre a besoin de racines, il faut bien s'ancrer quelque part! Toutes ces pratiques constituent nos racines, elles nous renforcent et nous sommes convaincues que plus notre Réseau s'accroîtra, plus nos capacités s'étendront, sans pour autant compromettre nos valeurs.

Certes, c'est notre slogan depuis longtemps... et depuis la naissance du RQGE en 1982, l'expérience nous le confirme : **ensemble, on va plus loin!**